



Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Îles du Vent

ARRIVÉE LE

12 JUL. 2016

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 068/2016 DU 27 JUIN 2016

Portant approbation du rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2015

Date de convocation : 21 JUIN 2016

Date d’affichage : 21 JUIN 2016

Date d’affichage du compte-rendu : 8 JUILLET 2016

Date d’affichage de la présente délibération :
12 JUL. 2016

Résultats des votes :

VOTANTS26

POUR26

CONTRE00

ABSTENTION00

La délibération est adoptée à l’unanimité

L’an deux mille seize, le vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la première adjointe au maire, Yvette LICHTLE.
Conformément à l’article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Marie-Madeleine MAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE33

PRESENTS21

PROCURATION06

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Turere FOLIAKI
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Keehi WONG
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOIFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 068/2016 DU 27 JUIN 2016**Portant approbation du rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2015****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence de Madame la 1^{ère} adjointe au maire de la commune de Pirae;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2224-5 ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 667/ DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ;
- VU la délibération n° 23/2011 du 01^{er} juin 2011 modifiée portant création de la régie Déchets ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.06.2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	26
POUR	26
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2015 est approuvé.
- Article 2 :** Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L. 2224-5, ce rapport est destiné à l'information des usagers.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.
- Article 4 :** Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le 6^{ème} Adjoint,

M. Helmana TAURAA

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **12 JUL. 2016** et publication du **12 JUL. 2016**

Pour le maire empêché

Le 6^{ème} Adjoint,

M. Helmana TAURAA

Edouard FRITCH

Le Maire

